

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE? ←

L'eau est l'affaire de tous! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112600 habitants.



ÉDITO

UN NOUVEAU DÉPART DANS LA CONTINUITÉ

De nombreux changements sont survenus ces derniers mois. Après la fusion du Syndicat mixte du val de Vire (SMVV), du Syndicat pour le développement du Saint-Lois (SDSL) et de l'Association de promotion du Pays Saint-Lois, le Syndicat pour la Vire et le Saint-Lois (SVSL) a repris le flambeau dans la gestion du domaine fluvial et le portage du SAGE.

La CLE a officiellement été réinstallée le 9 juin 2015 et va pouvoir poursuivre la mise en œuvre du SAGE.

Je tenais, avant tout, à remercier Philippe Gosselin, que je viens de remplacer à la présidence de la CLE, ainsi que les membres de cette instance, pour tout le travail accompli. Ces derniers, qui représentent des usages et des intérêts qui peuvent être très différents, voire opposés, ont fait preuve de conviction et d'engagement pour s'accorder autour de scénarios communs.

Les mois à venir se situent pleinement dans la continuité de ces travaux.

Dès l'installation de la nouvelle CLE, les différentes commissions se sont mises au travail afin d'affiner ces scénarios. La synthèse de leurs travaux, présentée en fin d'année au bureau, devrait aboutir à la proposition d'une stratégie pour chacun des grands enjeux identifiés puis à la rédaction du SAGE. Maire de Condé-sur-Vire, vice-président chargé de l'environnement à St-Lô Agglo, membre depuis quelques années d'une des commissions de la CLE, je suis sensible à toutes les questions liées à la qualité de l'eau et à la Vire car les enjeux sont d'importance. Je mettrai toute mon énergie pour que nos réunions, que je souhaite les plus constructives possibles, aboutissent à un texte qui conjuguera la préservation de la qualité de l'eau et des milieux avec les activités économiques, halieutiques et de loisirs.

En vous souhaitant une bonne et heureuse année 2016.

Laurent Pien,
Président de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)



ACTU

De nouvelles portes à flots au pont de Veys

► Le 23 octobre 2015, les nouvelles portes à flot, du Pont du Vey situé sur la Vire entre Isigny-sur-Mer et Les Veys, ont été inaugurées.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes, dont les nombreux partenaires associés au projet: Agence de l'eau, Associations syndicales, Départements, Région, représentants des professionnels ostréicoles et agricoles, SVSL, Parc des Marais, Onema, DDTM, Dreal, sous-préfecture de Bayeux. Au départ, en 2009, il s'agissait juste de remplacer les deux portes de l'arche 4 trop abîmée. L'Union des associations syndicales du Bassin inférieur de la Vire (UASBIV), propriétaire et gestionnaire des portes, dépose un dossier de demande de subventions auprès des financeurs que sont L'AESN, la Région Basse-Normandie et

les Conseils départementaux du Calvados et de la Manche. « À ce moment, la question s'est posée de profiter de ces travaux pour mettre en place un dispositif permettant aux civelles de remonter la Vire », explique Gérard Voidy, président de l'UASBIV. Une expertise réalisée en 2010 avait en effet révélé l'impact des portes sur leur migration. C'est donc un projet plus ambitieux qui a réuni durant plusieurs mois les acteurs de l'eau jusqu'à l'installation de nouvelles portes aux arches n° 1 et n° 4 et la réfection de celles de l'arche n° 5 du pont qui en compte 7. Chacune est équipée de vanelles basses et la porte n° 1 de deux vanelles hautes supplémentaires permettant ainsi d'assurer la continuité écologique des civelles et autres poissons migrateurs. ■

Étude conchylicole: vers d'autres essais en 2016

► Nous en parlions dans la précédente Lettre du SAGE. Depuis quelques années, les portes à flot sont aussi au cœur d'une réflexion suscitée par la mortalité croissante depuis 1994 (jusqu'à 70 % en 2014) des huîtres des élevages situés sur la baie des Veys. L'Ifremer ayant démontré un lien entre ces mortalités et les arrivées d'eau douce de la baie, le Comité régional conchylicole (CRC) Normandie-Mer du Nord a lancé une expérimentation durant l'été 2015 visant à favoriser le mélange de l'eau de mer et de l'eau douce. Trois essais d'ouvertures de vanelles et d'une des portes à flot ont été effectués en juillet et août, en concertation avec les agriculteurs et le gestionnaire

des portes à flots et avec le soutien du SVSL. Des sondes posées en mer et dans la Vire ont mesuré les variations de salinité et de hauteur d'eau. Les données ont été présentées au comité de pilotage qui suit l'étude, en octobre dernier. Ces résultats doivent néanmoins être confortés par d'autres tests qui devraient être poursuivis en 2016 sur des échelles de temps plus longues et avec différents types d'ouverture. Les conséquences de ces ouvertures sur l'activité agricole doivent en outre être prises en compte et des solutions pour y remédier envisagées avec les producteurs. André-Gilles Taillepiéd, représentant des ostréiculteurs, salue l'esprit de coopération entre les acteurs réunis autour de la table. ■

Sous le seuil de Condé-sur-Vire, la plage

► Sollicitée par la société Elvir qui en était propriétaire, la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche (FDPPMA 50) a procédé au dérasement d'un seuil situé à 500 mètres en aval du pont de Condé-sur-Vire au lieu-dit du Moulin d'Aubigny. Les premiers coups de pelle ont été donnés au mois de juillet. « Ce site était dangereux pour les promeneurs et les kayakistes en raison de la présence de trous, de poteaux métalliques rouillés... La passe à poissons, vétuste, ne fonctionnait plus », constatait Fabien Goulmy de la Fédération. Le seuil a donc été retiré, la berge resserrée et une

pente douce aménagée sur la rive gauche. « Son intérêt est de permettre aux mammifères et amphibiens d'aller et venir dans l'eau et de limiter l'érosion. Les promeneurs et les pêcheurs apprécieront également de s'y reposer et de profiter de la vue sur la Vire. » Des cailloux ont été mis de côté le temps de laisser le cours d'eau se réinstaller dans son nouveau lit et d'observer où recharger le lit pour le réajuster d'ici quelques mois. Quelques aménagements paysagers clôtureront ces travaux de 51 000 euros, financés par l'Agence de l'eau avec une participation de la Fédération nationale de la pêche. ■



DOSSIER

DE L'EAU, DE LA VIE

LE PHOQUE VEAU-MARIN UNE PROSPÉRITÉ FRAGILE

Une nouvelle CLE installée et déjà au travail

Depuis cet été, les membres de la nouvelle CLE œuvrent activement autour des différents scénarios du SAGE.

► Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Syndicat de développement du Saint-Lois (SDSL), le Syndicat mixte du Val de Vire (SMVV) et l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (le Pays Saint-Lois) ont fusionné au sein d'une même structure : le Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL). Ce dernier a récupéré une partie de leurs missions et notamment celles liées à l'entretien du domaine public fluvial, au financement des travaux d'entretien du chemin de halage ainsi qu'à l'animation et au secrétariat du SAGE de la Vire.

Le SVSL, présidé par Gilles Quinquenel, couvre les territoires de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, la communauté de communes de Canisy et des communes riveraines de la Vire : Pont-Farcy, Neuilly-la-Forêt, Les Veys et Isigny-sur-Mer.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle Commission locale de l'eau (CLE) a été installée, par arrêté préfectoral du 9 juin, présidée par Laurent Pien. Ses 51 membres sont répartis en trois collèges, celui des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, celui des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées et celui des repré-

sentants de l'État et de ses établissements publics. 21 membres de la CLE composent le bureau.

Depuis le 3 juillet, la CLE travaille sur des priorités communes

En 2013, trois scénarios contrastés pour le SAGE avaient été élaborés et un objectif commun défini : concilier la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec les activités économiques et sportives. C'est sur ces documents que la nouvelle CLE œuvre désormais.

« Dès le 3 juillet, les membres de la nouvelle CLE se sont retrouvés pour se réapproprier les différents scénarios, précise Laurent Pien. Puis, en commissions, ils ont travaillé sur des priorités communes dans un véritable esprit de concertation et de coopération. Une fois que le bureau aura statué sur la synthèse de ces travaux, il sera possible début 2016, d'envisager un seul scénario pour le futur SAGE. »

Le président ajoute que ce scénario sera retranscrit dans les documents du SAGE que sont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le Règlement. « Il reste encore un long chemin à parcourir avant d'arriver à un texte opposable. Mais c'est un chemin passionnant qui mobilisera beaucoup de compétences et de volontés. » Un programme d'actions permettra ensuite sa mise en œuvre. ■

Depuis 1989, des phoques veaux-marins, une espèce protégée, sont régulièrement observés en baie des Veys. Une première naissance en 1991 a marqué le début de l'installation d'une colonie qui compte aujourd'hui une centaine d'individus.

Cette apparente prospérité ne doit pas masquer la fragilité de l'espèce qui avait quasiment déserté les côtes jusqu'à la fin des années 80. La baie des Veys accueille environ 20 % de la population française répartie entre la frontière belge et la baie du Mont Saint-Michel. Ils fréquentent également un secteur côtier plus large qui s'étend de la pointe de Saire au Nord-Ouest à la pointe de la Percée à l'Est. Plus au large, ils utilisent régulièrement les îles St-Marcouf et les nombreuses épaves qui jalonnent les fonds.

La vie des phoques est rythmée par l'alternance des marées. À marée basse, ils se regroupent sur des bancs de sable, appelés « reposoirs », où ils dorment, entretiennent leur pelage, donnent naissance et allaitent leurs petits. Les reposoirs sont davantage fréquentés de mai à octobre. Ils y passent entre 15 et 20 % de leur temps.

Les phoques s'alimentent de crustacés et de céphalopodes pour les jeunes et de poissons pour les adultes, dans les chenaux ou en mer. Le poids d'un phoque adulte varie de 60 à 110 kg et leur durée de vie de 26 ans (mâle) à 32 ans (femelle).

Toute forme de dérangement (promenade, débarquement, accostages...) sur leurs sites de repos se traduit par leur désertion et, à court terme, par la disparition de l'espèce des côtes. Pour éviter cela, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin propose des sorties accompagnées.

Source : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Tél. 02 33 71 61 90.



140 acteurs du bassin ont planché sur 165 mesures

Les trois commissions de travail présidées par les vice-présidents de la CLE - Annie Bihel, Dominique Pain et Michel de Beauhoudrey - se sont réunies en octobre et novembre. 140 acteurs du bassin ont ainsi été invités à participer à la démarche d'élaboration du SAGE. Les commissions avaient pour mission d'identifier parmi les 165 mesures listées par la CLE dans le cadre des scénarios contrastés, celles à retenir pour améliorer la qualité des eaux, la fonctionnalité des milieux aquatiques et prévenir les risques quantitatifs.

La synthèse des travaux des ateliers a été présentée aux membres du Bureau réunis le 7 décembre. Après quelques arbitrages, ceux-ci devront valider définitivement la stratégie en début d'année.

CONTACT

Syndicat de la Vire et du Saint-Lois (SVSL) - SAGE
Stéphanie LEGENDRE
709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél. : 02 33 72 56 71
Courriel : s.legendre@svsl.fr



Directeur de publication : Dominique Pain. Rédaction : Lucile Vilboux/L'Acteur Rural, Laurent Pien. Photos : S. Legendre/SVSL, Gérard Voidye. Mise en page et Impression : Groupe Leaux Imprimeries - 02 33 88 52 52. N° ISSN : 2012 5392.